

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC S.S.T.)

**Formation et présentation à l'examen prévus
par les dispositions de l'article R4224-14 et suivants du code du travail**

Formation certifiante éligible au CPF

PROGRAMME

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

La formation est certifiante au sens des dispositions de l'article L6313-7 du code du travail : la certification a été inscrite par l'INRS au registre spécifique prévue par l'article L6113-6 du même code sous le numéro de fiche RS727.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

La formation a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à n niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de cette formation, le candidat est capable de :

- être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
- être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

1.3 - Prérequis

Avoir suivi avec succès la formation initiale et être titulaire du certificat SST

1.4 - Contenu

- Présentation générale de la démarche SST
- Rappel sur les compétences en matière de prévention
- Révision des gestes de secours

1.5 – Sanction visée et modalités

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont les mêmes que ceux utilisés pour la formation initiale.

A l'issue de cette évaluation, un timbre INRS valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

Le non-respect de l'obligation de formation continue ou la non réussite aux épreuves certificatives fait perdre la certification SST mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art

223-6 Code Pénal). Afin d'être de nouveau certifié, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de formation initiale SST.

1.6 – Taux de réussite

Non disponible à ce jour

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 1 jour soit 7 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

2.2 – Période de réalisation

Pour connaître les dates de sessions, merci de contacter la chargée de formation.

2.3 – Lieu

Les sessions se déroulent en France métropolitaine, dans tout lieu mis à la disposition de Fluvia par le client.

2.4 – Effectif

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

Il convient d'ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 ne sera organisée.

2.5 – Formateurs

La formation est animée par un formateur certifié par l'INRS.

- Bruno DESMURS, ancien pompier et formateur de la société NFS Loire,

Toutes ses compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

La formation est dispensée au moyen d'exposés, de démonstrations, d'apprentissages et de mises en situation.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation : x € HT (20% de TVA) soit x € TTC.

Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact :

Carine SPANDER

Ligne directe : 01.42.60.36.13

Mail : contact@institutfluvia.fr ou carine.spander@entreprises-fluviales.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mercredi